**IPPF
Programme pilote de renforcement de la gouvernance**

**Contexte et procédure de candidature**

**Février 2020**

La date de clôture est reportée au 22 mai - voir le calendrier mis à jour



Février 2020

**Introduction**

L'IPPF lance un programme pilote pour aider jusqu'à dix associations membres à renforcer la gouvernance organisationnelle. Les enseignements tirés de l'expérience des associations membres sélectionnées seront documentés au profit de toutes les MA et pour les futurs processus de révision et de renforcement de la gouvernance.

Le programme est entièrement volontaire et s'adresse aux MAs qui ont exprimé un intérêt pour l'amélioration ou la réforme de leur gouvernance.

**Contexte**

Entre juin et octobre 2019, la Commission indépendante pour la réforme de la gouvernance (IGRC) a procédé à un examen du système de gouvernance de l’IPPF. L'objectif de cet examen était d'élaborer une proposition sur la manière de réformer les structures de gouvernance mondiale et régionale de l’ IPPF. L'examen comprenait un processus de consultation étendu dans les six régions de l'IPPF. Au cours de ces consultations, de nombreuses associations membres ont fait part de leurs préoccupations quant à la qualité des conseils d'administration et des structures de gouvernance au niveau national. Bien que ces questions ne relèvent pas du mandat de la Commission, elles ont reconnu l'importance d'une gouvernance forte au niveau des MA lorsque les personnes qui siègent à la gouvernance mondiale sont issues du niveau national.

La Commission a donc suggéré qu'un programme de renforcement de la gouvernance au niveau des MA soit élaboré sur la base des normes de gouvernance de l'IPPF et comprenne l'apprentissage entre MA et la documentation des bonnes pratiques au sein de l'IPPF et d'autres organisations nationales concernées. La recommandation a été incluse dans le [rapport final](https://ippfcommission.org/final-reports/) à l'Assemblée générale, qui a été adopté lors de leur réunion à New Delhi, en Inde, en novembre 2019.

**Concept**

L'équipe de réforme met en place un programme pilote pour le renforcement de la gouvernance au niveau des AM. Conformément à la proposition de l’IGCR et aux recommandations de l'Assemblée générale, les AM sont invitées à poser leur candidature pour faire partie du programme pilote. Un maximum de dix AM seront choisies pour participer. Les AMs sélectionnées couvriront un éventail de modèles de gouvernance différents.

Afin de soutenir les AM sélectionnées, de petites subventions seront accordées par l'IPPF pour la mise en œuvre des activités dans le pays ainsi que la possibilité de couvrir les frais de personnel supplémentaires pour la coordination de l'initiative.

L'objectif du programme pilote de gouvernance est de soutenir les MA dans le renforcement de la gouvernance organisationnelle. Le processus se déroulera en deux phases.

1. **La phase analytique** comprendra une évaluation ou une analyse SWOT[[1]](#footnote-1) pour examiner la gouvernance existante et son efficacité par rapport à des critères définis, notamment l'efficacité du contrôle de la gouvernance, le coût de la gouvernance et d'autres facteurs.
2. **La phase de développement** comprendra un soutien adapté aux besoins spécifiques de chaque MA, tels que déterminés par l'analyse de la première phase. L'ensemble du soutien pourrait comprendre, par exemple :
* L'examen et le renforcement de la gouvernance en accord avec les principes et les approches des meilleures pratiques
* Règlements/Révision constitutionnelle par rapport aux meilleures pratiques et au cadre juridique national
* Facilitation des discussions entre les parties prenantes sur le renforcement de la gouvernance et les options de développement
* Soutien technique et accompagnement de processus
* Points de décision des réunions du conseil d'administration/de la gouvernance
* Soutien à la communication

Le programme financera une assistance technique locale pour une période de 5 à 6 mois.

Chaque AM participante désignera un chef de projet pour soutenir le processus national, assurer la liaison avec les prestataires locaux d'assistance technique et participer aux discussions sur la coordination mondiale.

Le programme pilote sera coordonné par une personne responsable nommée au sein du secrétariat unifié afin de faciliter l'apprentissage au sein des MA sélectionnées et de documenter l'apprentissage au profit de l'ensemble des membres de l'IPPF.

Le programme sera centré sur les MA et comprendra une réflexion inter-fédération sur les solutions créatives qui peuvent être pilotées avec les MA sélectionnées - en tirant des enseignements des expériences et en cartographiant la variété des réalités et des défis connexes et en façonnant collectivement de nouvelles idées. Il comprendra également un coaching entre pairs dans le cadre du processus de pilotage menant à une réflexion commune et à des recommandations pour le renforcement des capacités des MA.

**Critères d'éligibilité**

Toutes les MA peuvent demander à faire partie du programme pilote. Les MA seront sélectionnées sur la base de :

* Adhésion à part entière à l'IPPF
* Le contenu de la motivation et de l'énoncé du problème
* Diversité géographique, programmatique et politique
* Soutien au conseil d'administration et à la direction exécutive (lettre cosignée par le directeur général et le président du conseil d'administration) - toutefois, en l'absence d'alignement, un soutien peut être demandé pour le dialogue sur le renforcement de la gouvernance

**Budget et calendrier**

Les MA sélectionnées recevront une subvention initiale pour mener à bien l'évaluation de la première phase. Si la première phase est achevée avec succès, et s'il existe un besoin et un désir exprimés d'entreprendre une réforme, un cahier des charges spécifique à la MA pour la deuxième phase sera alors convenu et budgétisé.

Les consultants nationaux seront recrutés conjointement par la MA et le secrétariat de l'IPPF.

Des fonds peuvent être mis à disposition pour l'apprentissage croisé, les webinaires et la documentation de l'apprentissage global.

Candidatures prolongées jusqu'au 22 mai. (Voir le formulaire de candidature ci-joint.) Toutes les candidatures doivent être reçues à ippfreform@ippf.org avant cette date pour être prises en considération. Dans le champ du sujet, veuillez indiquer "MA Governance Pilot".

**01 avril**  Lancement du programme

**22 Mai**  Date limite de dépôt des candidatures

**05 Juin**  Annonces des MA qui ont été sélectionnées

**Juin-août** Phase un du projet

**Septembre-mars 2021** Phase deux du projet

**Novembre**  Mise à jour présentée à la réunion du Conseil d'administration de l'IPPF

**21 mars au 21 juin** Documentation d'apprentissage global

**Processus de sélection**

Un groupe d'examen technique sera convoqué, composé d'un minimum de quatre membres du Secrétariat. Il examinera les demandes, sélectionnera jusqu'à dix MA sur la base des informations fournies par chaque MA et veillera à ce que le groupe pilote comprenne un mélange de MA ayant des modèles de gouvernance différents et une diversité géographique.

**Formulaire de candidature :**

*Les demandes doivent être envoyées à* *ippfreform@ippf.org* *au plus tard le 22 mai 2020. Veuillez indiquer l'intitulé « MA Governance Pilot » dans le champ de l’objet.*

***1. Information sur l’association membre***

Nom de l'association membre :

Pays :

Statut de membre – Entièrement ou associé :

Date d'adhésion à l'IPPF :

Statut d'accréditation :

***2. Raison pour la candidature ?***

Décrivez brièvement la taille, la portée et l'étendue de votre MA. (400 mots maximum)

|  |
| --- |
|  |

Décrivez brièvement la structure de gouvernance actuelle dans votre MA. (300 mots maximum)

|  |
| --- |
|  |

Décrivez brièvement les défis actuels en matière de gouvernance. (300 mots maximum)

|  |
| --- |
|  |

Un réexamen ou un renforcement de la gouvernance a-t-il déjà été entrepris ? Si oui, quand a-t-il eu lieu, quel en a été le résultat et comment a-t-il été financé ?

|  |
| --- |
|  |

Pourquoi cherchez-vous maintenant à obtenir un soutien pour le renforcement de la gouvernance ? Qu'espérez-vous obtenir ? (max 400 mots)

|  |
| --- |
|  |

Le président du conseil d'administration et le directeur exécutif soutiennent-ils tous deux cette demande ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi et comment le programme pourrait-il aider ? (max 300 mots)

|  |
| --- |
|  |

**3. Ressources**

Votre MA dispose-t-il de ressources qu'il peut contribuer au processus de renforcement ? Veuillez préciser.

|  |
| --- |
|  |

**5. Autres commentaires pertinents à l'appui de votre demande**

|  |
| --- |
|  |

Signature :

Président du conseil d’administration

Directeur exécutif

Date:

1. L'analyse SWOT est une analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces [↑](#footnote-ref-1)